

*Offert par l'auteur à  
M. Fellen*

*El...*

# DISSERTATION

SUR UNE MONNAIE DE DREUX

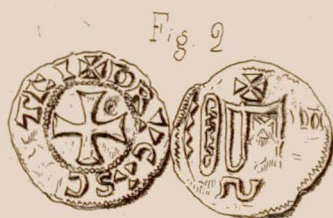
AU TYPE CHARTRAIN,

PAR M. EMILE CARON.

Bibliothèque Maison de l'Orient



168266



## DISSERTATION

### SUR UNE MONNAIE DE DREUX

AU TYPE CHARTRAIN,

par M. Emile CARON.

Il y a quelques années déjà, en démolissant une ancienne maison près de l'église Saint-Martin à Vendôme, des ouvriers trouvèrent près d'un cercueil de pierre trois monnaies de billon, dont l'une paraît avoir un assez grand intérêt pour la science au double point de vue de l'histoire et du type, et que je suis heureux de pouvoir faire connaître (1).

L'une de ces pièces est un denier anonyme de Château-dun, portant d'un côté :

Avers : Type Chartrain. Au-dessous M gothique renversée, Maria?

Revers : DVNIC $\infty$  : A $\infty$ TE $\infty$ IA $\infty$  \*. (*caract. cunéiformes*, V. fig. 1.) Dans le champ une croix cantonnée d'un besant et de l'autre d'un  $\infty$  très-fruste.

Quelque connue que soit cette pièce, il ne nous a pas paru hors de propos de la reproduire ici; car elle sera l'un

(1) Ces pièces ont été recueillies par M. Neilz, collectionneur des environs de Vendôme, qui a bien voulu me permettre de publier les deux qui lui restent. Je le prie d'en agréer ici mes remerciements.

des points d'appui de notre dissertation sur l'époque d'émission.

L'autre pièce, que nous croyons inédite, porte d'un côté : Avers : Type Chartrain ; d'un côté S retourné, de l'autre une croisette.

Au bas : M Gothique Signum Mariæ?

Revers : DRVCAS CASTEI ✱. (*caract. cunéiformes*. V. fig. 2.) Dans le champ une croix cantonnée d'un besant.

Aucune hésitation n'est permise, la pièce est parfaitement lisible.

Quelque ressemblance qu'il y ait, quant au type, entre cette pièce et celle de Châteaudun trouvée avec elle, il est impossible de les confondre ensemble. C'est bien DRVCAS qu'il faut lire, et non DVNIC ou DVNIOS, comme les pièces essentiellement barbares du commencement du XI<sup>e</sup> siècle pourraient permettre de le supposer. Ce n'est pas une pièce frappée pour contrefaire celles de Châteaudun, c'est une pièce de Dreux au type Chartrain qui a été l'origine du type dunois, comme la vicomté de Châteaudun mouvait du comté de Chartres.

Ce type sur une pièce frappée à Dreux est un fait nouveau dans la numismatique. En 1849, M. Cartier, auteur d'une monographie bien connue sur les monnaies au type chartrain, écrivait que ce type n'avait pas paru à Dreux ; M. Poey d'Avant n'en a pas publié dans son ouvrage sur les monnaies féodales de France.

Ce fait trouve son explication dans l'histoire, et comme à nos yeux la numismatique n'a de valeur que comme auxiliaire de l'histoire, c'est par cette première considération que nous commencerons ces quelques observations.

### § I<sup>er</sup>.

Bien que voisin du comté de Chartres, le château de Dreux en était séparé et était compris dans le duché de Normandie

Après avoir été possédé vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle par un seigneur nommé Landry, par sa fille Eva qui le porta en dot vers 965 à Gautier I<sup>er</sup> comte du Vexin, ce comté échut à son troisième fils, Geoffroy, sur lequel les annalistes du temps sont muets.

On ignore, dit le savant auteur de l'Art de vérifier les dates, comment ce comté passa entre les mains de Richard I<sup>er</sup>, duc de Normandie. Peut-être lui fit-il retour par l'extinction de la famille de Geoffroy.

Toujours est-il que Richard maria sa fille Mahaut ou Ma-

thilde à Eudes II, comte de Blois, de Chartres et de Tours, et lui donna en dot la moitié du château de Dreux.

On ne connaît pas la date exacte de ce mariage, mais il est antérieur à 996, époque de la mort du duc.

Mahaut mourut sans enfants vers 1017. Eudes, le plus turbulent, le plus guerroyeur des barons de ce siècle, le plus avide de conquêtes, s'empara de la totalité du château de Dreux, et refusa de le rendre,

Une guerre s'éleva à ce sujet entre Eudes II et Richard II, duc de Normandie : Richard, pour tenir en échec le château de Dreux, avait fait bâtir sur la rivière d'Aure le château de Tilière.

Eudes fit sans succès le siège de Tilière. Richard n'en appela pas moins à son aide deux rois des païens scandinaves ; qui croisaient sur les côtes de l'Angleterre, Olaus ou Olaw, roi de Norwège, et Lackmann, roi de Suède.

Le roi Robert se porta comme médiateur entre ses deux vassaux.

Fulbert, évêque de Chartres, nous a conservé une lettre adressée par Eudes à Robert, et qui sans doute avait été écrite par lui. Fulbert est le type de l'évêque du XI<sup>e</sup> siècle, comme Eudes est le type du baron. Ses lettres sont la vivante image de cette société si agitée. Il s'entretient sur les affaires du monde avec le roi Robert, le duc d'Aquitaine, Foulques, comte d'Anjou, Adalberon, évêque de Metz, Leutheric, archevêque de Tours, et même Canut, roi de Danemark.

Gardien vigilant des privilèges ecclésiastiques, il sollicite à chaque instant le secours du comte Eudes et du roi Robert contre Geoffroy, vicomte de Châteaudun, contre un certain comte Rodolphe, et contre tous ceux qui refusent de se soumettre à ses prescriptions comme évêque ou comme seigneur. Deux de ses lettres sont particulièrement intéressantes pour l'histoire de ce pays, parce qu'elles établissent qu'à cette époque la chatellenie de Vendôme relevait de l'évêque de Chartres (1).

La lettre du comte Eudes à son suzerain a été souvent citée par les historiens ; et, en effet, peu de documents de ce siècle peignent d'une façon plus frappante les rapports du baron avec le roi.

« Comes Richardus tuus fidelis monuit me venire ad jus-

(1) Hanc à vobis exigo securitatem de meâ vitâ meis et membrîs et terrâ quam habeo vel per vestrum consilium acquiram... de receptu *Vindocini castri* meum ad usum et meorum fidelium qui vobis assecurabunt illud. *Epistola VI*, édition de Villiers, 1608.

L'autre lettre, qui porte le numéro 19, même édition, est

titiam aut ad concordiam de querelis quæ habebat contra me.

« In consensu tuo constituit mihi *placitum*. »

Le comte Richard ton féal m'a appelé pour faire juger ou concilier les différends que nous avons ensemble.

De ton consentement il a établi un tribunal.

Eudes récuse ce tribunal, qui ne peut être composé que de ses pairs. Il récuse la juridiction du roi Robert, qui l'a jugé indigne de tenir de lui aucun bénéfice.

« Nam si respiciatur ad conditionem generis, daret Dei gratia quod hereditabilis sum ; si ad qualitatem beneficii quod mihi dedisti, constat quia non est de tuo fisco, sed de his quæ mihi per tuam gratiam hæreditario jure contingunt. »

Car, si l'on considère la condition de famille (ou de gendre) (1), je suis héréditaire par la grâce de Dieu ; quant au bénéfice que tu m'as donné, il n'est pas de ton domaine, mais de ceux qui, par ta grâce, me sont échus à titre d'héritier.

Ne me force donc pas à faire des choses qui te déplairaient pour la défense de mon honneur. Car Dieu m'est témoin (testor Deum et animam meam) que j'aimerais mieux mourir que de vivre sans honneur (inhonoratus).

Les dissentiments d'Eudes et de Richard se compliquaient encore, au regard du roi Richard, des difficultés de l'héritage du comté de Champagne qui venait d'échoir à Eudes après le décès d'Etienne, dernier comte de la maison de Vermandois.

Mais telle était la terreur qu'inspirait à tous, alliés et ennemis, la présence des terribles auxiliaires qu'avait appelés Richard II, des Païens Scandinaves Olaw et Lackmann, qu'elle déterminait la paix.

Cette paix, dit l'ancienne Chronique de Normandie, se fit ainsi, que Tilière demeurerait à Richard à héritage, et Eudes auroit Dreux et le tiendrait du roi, et adonc Dreux où on usoit de la coutume de Northmandie fut muée en la coutume française.

adressée à divers barons, notamment à un certain Burcard. Quin etiam castellum vindocinum et territorium ejus anemathizabo, ut in eis divinum officium non celebretur neque mortuus sepeliatur. Postea verò ipsa casamenta quæ tenetis aut unì aut pluribus dabo.

(1) L'édition de Villiers et celle de Duchesne portent tous deux *generis* ; mais il faudrait peut-être lire *generi*. Nous n'avons pu trouver le manuscrit sur lequel les éditions ont été faites.

Il ne paraît pas qu'Eudes ait gardé longtemps la possession de Dreux. Il ne tarda pas à céder cette ville au roi Robert, car nous lisons dans la Chronique de Raoul Glaber que l'un des fils du roi Robert, celui qui fut sous le nom de Henri I<sup>er</sup>, et qui avait été sacré à Reims du vivant de son père, en présence et du consentement du comte Eudes, poussé à la révolte par sa mère Constance, s'empara en 1025 de la ville de Dreux.

996 et 1025, telles sont les dates extrêmes de la possession de Dreux par le comte de Chartres, Eudes II.

C'est dans cette période de temps, mais plutôt, selon nous, après 1017, lorsque Eudes se fut emparé de la totalité du château de Dreux, qu'a été frappée la pièce que nous publions aujourd'hui.

Les caractères cunéiformes des légendes ne laissent aucun doute sur la date de son émission. Par sa fabrication, c'est bien un denier du XI<sup>e</sup> siècle.

Une autre preuve résulte également pour nous de ce qu'elle a été trouvée avec une des pièces anonymes de Châteaudun, qui ont toujours été considérées comme les plus anciennes frappées à ce type. En effet, cette pièce de Châteaudun qui porte DVNIC A S T est entièrement semblable à celle gravée sous le numéro 12 d'un article de M. Cartier (Revue numismatique, 1849), sur lequel nous reviendrons. Cette planche est elle-même la reproduction d'un denier provenant de la célèbre trouvaille de Saint-Paul hors les murs à Rome. Or le dépôt de ce trésor qui contenait un assez grand nombre de monnaies féodales françaises, et semblait être le produit du denier de Saint-Pierre, a été fixée d'une manière certaine par sa composition au commencement du XI<sup>e</sup> siècle.

C'est donc un fait historique d'une certaine importance, la possession momentanée de Dreux par le comte de Chartres, Eudes II, que vient corroborer la découverte de ce denier.

Il y a plus, c'est la seule pièce qui ait été jusqu'alors attribuée à ce comte. Tandis que son prédécesseur, Thibault le Tricheur battait monnaie à Chartres et à Châteaudun, tandis que Foulques-Nerra frappait à Angers ces pièces où il s'intitulait comte par la grâce de Dieu, on n'avait jusqu'alors découvert aucune monnaie qui pût être attribuée à Eudes II, l'un des plus puissants barons de ce siècle, et qui par sa vie tumultueuse et sa fin tragique offre tant de ressemblance avec Charles le Téméraire, duc de Bourgogne.

## § II.

Après avoir étudié le denier de Dreux au point de vue historique, nous allons maintenant le considérer au point de vue du type, sous lequel il ne présente pas moins d'intérêt.

Une grande discussion, ou pourrait presque dire une grande querelle, s'est élevée entre les numismates sur l'origine et la signification du type longtemps connu sous le nom du Type Chartrain.

Les uns, au nombre desquels il faut placer en première ligne M. Cartier, y ont vu la représentation des saintes reliques de Notre-Dame de Chartres suspendues à une bannière potencée. Pour arriver à leur démonstration, ils dessinent les pièces dans un sens autre que les partisans du système opposé. (Voir figure 3.)

D'autres, et parmi eux Lelewel, y ont reconnu la dégénérescence de la Tête Chinonaise qui se trouve sur les deniers de Tours et de Chinon.

L'induction du savant Polonais a fait école; M. Cartier lui-même s'était rallié à cette idée, mais il revint à sa première opinion, et, s'appuyant sur des arguments fournis par son fils, il la développa dans ses dernières observations sur le Type Chartrain, publiées en 1849 dans la Revue numismatique. C'est dans cet article qu'il ajoute, avec une certaine expression de regret, que le Type Chartrain, objet de ses sollicitudes et de ses recherches, n'a point paru à Dreux; et en effet, s'il eût connu le denier publié aujourd'hui, il y aurait trouvé pour son opinion un appoint d'arguments qu'il eût sans doute mis en relief mieux que nous.

Postérieurement à ce travail, M. B. Fillon, dans ses Considérations sur les monnaies françaises, publiées en 1855, établit d'une façon presque irrécusable, par le rapprochement d'une série de pièces, que le Type Blésois est en effet une dégénérescence de la Tête Chinonaise.

Cette démonstration nous a paru concluante. Elle frappe l'esprit autant que les yeux. Nous reconnaissons bien dans le Type Blésois, dans les pièces de Celles, de Romorantin et dans celles de Vendôme, les restes du dessin informe d'une tête barbare dans l'origine, et qui se dégrade encore avec le temps.

Nous admettons que Vendôme a reçu son type par Blois et non par Chartres, bien que Vendôme, ainsi que nous l'avons dit, relevât au XI<sup>e</sup> siècle de l'évêché de Chartres, bien que ses comtes aient gardé pour cri de guerre: Notre-Dame de Chartres, au comte de Vendôme !

Mais nous ne pouvons voir dans le type invariablement carré des monnaies de Chartres le profil de la tête humaine.

L'un des grands arguments des partisans du système de la Tête Chinonaise était qu'on n'avait sans doute pas encore retrouvé les monnaies primitives de Chartres, au type sur lequel roule la discussion.

L'apparition du denier de Dreux fait tomber cet argument.

Son émission est circonscrite dans les premières années du XI<sup>e</sup> siècle. La pièce de Châteaudun trouvée avec lui avait déjà sa date établie et fixée à la même époque par la trouvaille de Saint-Paul hors les murs.

Or, antérieurement à ces pièces, le monnayage de Chartres, de Dreux et même de Châteaudun, est connu. Ce sont des pièces anonymes également, au monogramme de Raoul, ou des deniers de Thibault le Tricheur, portant son nom en légende avec le même monogramme dans le champ, et émises de 922 à 978.

C'est à ces pièces que succède presque immédiatement le denier de Dreux au Type Chartrain émis en 996 au plus tôt, en 1025 au plus tard, et plus probablement vers 1017.

En si peu de temps, la Tête Chinonaise aurait-elle dégénéré, à Chartres et à Dreux, en cette forme carrée où il est impossible de retrouver aucun des signes du profil humain, tandis qu'à Blois et à Vendôme, elle aurait conservé la forme ronde du crâne et l'apparence des traits du visage, tandis que sur les pièces de Robert de Celles (1178-1189), sur les pièces de Thibault V frappées à Romorantin (1152-1191), il est encore facile, après deux siècles, de reconstituer sous des dessins grossiers la tête primitive ?

Que conclure de ce qui précède ? Que l'un et l'autre système ont peut-être été tous deux trop exclusifs, et que leurs auteurs ont voulu trop généraliser leurs types, qu'il y a eu un type Chinonais et Blésois qui s'est répandu sur les bords de la Loire à Chinon, à Blois, à Celles, à Romorantin à Saint-Aignan, tandis qu'il y avait en même temps à Chartres un type particulier qui a dominé sur toute la contrée relevant de l'évêché de Chartres, à Châteaudun, dans le Perche, et qui apparaît à Dreux, pendant la possession momentanée d'Eudes II, et que les deux types ne se sont confondus que plus tard par suite de la possession des comtés de Blois et de Chartres par la même famille.

Ce type est-il religieux ? Emane-t-il de l'évêque ? Présente-t-il en effet la représentation un peu barbare de la célèbre bannière de Notre-Dame de Chartres, que porta victorieusement l'évêque Gantelme, le 20 juillet 911, dans le combat contre Rollon et les Normands ?

Nous serions d'autant plus tenté de l'admettre, que la reproduction de ce type sur le denier de Dreux coïncide exactement avec une guerre où nous voyons figurer d'autres Scandinaves païens comme les premiers, effroi de leurs alliés eux-mêmes.

Ne serait-ce pas à cette occasion qu'aurait apparu ce type, qui n'est point aussi discordant qu'on l'a soutenu avec la naïveté de ces temps barbares?

Comment! pour éloigner les Normands, les annalistes nous racontent qu'on promène en grande pompe les reliques sacrées, et il serait étonnant qu'un monétaire ait perpétué ce résultat glorieux en reproduisant sur la monnaie d'une manière plus ou moins heureuse la représentation de ces reliques suspendues à un poteau, et en inscrivant à côté de cette miraculeuse bannière les deux lettres gothiques qui se trouvent sur le denier de Dreux S M. Signum Mariæ, et qui se rencontrent fréquemment sur les anonymes de Châteaudun!

Si nous ne craignons en vérité d'attacher trop d'importance, de donner trop d'éloquence à ce denier nouveau, nous ajouterions qu'un des rois appelés par Richard de Normandie pour soutenir la guerre contre Eudes, comte de Chartres, Olaw, ne tarda pas à se faire chrétien; que la renommée de Notre-Dame de Chartres et l'efficacité de ses reliques étaient telles, que Canut, roi de Danemark, devenu également chrétien, lui envoyait des présents, sans doute au moment de l'incendie qui dévora vers 1020 l'antique basilique<sup>(1)</sup>. Tous ces faits assurément étaient bien de nature à frapper les imaginations de nos ancêtres, et peut-être est-ce le souvenir de ces faits merveilleux qui a déterminé et immobilisé sur les monnaies de Chartres la représentation des reliques de Notre-Dame. C'est ce que nous laisserons à décider souverainement à de plus aptes que nous.

(1) Te quem paganorum principem audieramus non modo Christianum, verum etiam benignissimum largitorem agnoscimus. Fulbert de Chartres, lettre XCVII.

(Extr. du Bulletin de la Société archéolog. du Vendomois. Avril 1863.)